

COMITE DEPARTEMENTAL DU 26 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le 26 du mois d'octobre à quatorze heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de M. Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 17 octobre 2016.

Présent(e)s : MM. CHARONNAT – CLERIN – DELAVault – PERREAU – BLIN – MAILLET – MESLIN – PICARD – MME ROYER – MM. ENES – GARRIGA – IDES – MARREC – BALOUP – GILET – CHATON – FRACHET – GERARDIN – BEZINE – BOURDON – DORTE – JORDAT – HENNEQUIN – LESPINE – SOLAS – BOUILHAC – DE PINHO – DEPUYDT – GAUTHERON.

Procurations :

Monsieur MAULOISE donne pouvoir à Monsieur MARREC
Monsieur PANNETIER donne pouvoir à Monsieur CLERIN
Monsieur HERMIER donne pouvoir à Monsieur GILET
Monsieur PETILLAT donne pouvoir à Monsieur PICARD

Excusé(e)s : MM. AOMAR – CHAT – ZEIGER – BELLAT – PETIT – ROYCOURT – DUMAY – PETITOT – MME AITA – MM. CHEVAU – DESNOYERS – CHAUT – PASQUIER – SACKPEY.

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Jean-Pierre GERARDIN

Nombre de Membres en exercice :	48
Nombre de Membres présents :	30

Le quorum étant atteint à cette séance, le comité départemental peut valablement délibérer.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

2.7.demande de subvention pour l'opération « pré-diagnostics énergétiques »

Le Comité départemental, l'exposé du Président entendu, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la modification de l'ordre du jour.



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

- 1.1. Débat d'orientations budgétaires
- 1.2. Décision modificative

2. ACTIVITE DU SDEY

- 2.1. Convention ENEDIS pour la cartographie
- 2.2. Convention AJA
- 2.3. Financement des extensions liées à l'installation des pylônes pour la résorption des zones blanches
- 2.4. Transfert des marchés d'entretien d'éclairage public de communes sans contrat
- 2.5. Nouveaux transferts de la compétence « éclairage public »
- 2.6. Modification du tableau des effectifs – création de poste
- 2.7. demande de subvention pour l'opération « pré-diagnostics énergétiques »

3. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DEPARTEMENTAL DU 29 AOUT 2016

Le compte rendu de la séance du 29 août 2016 mis aux voix est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Monsieur le Président présente Madame Elodie GAUDEZ, Responsable du service « Eclairage public », en remplacement de Monsieur Alexis PERRIN

1.1. Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : JN. LOURY

DELIBERATION 69/2016 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus,



CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de M. Jean-Noël LOURY et sur sa proposition, après en avoir délibéré, le comité départemental, PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

INTERVENTIONS :

- *Redevance de concession*

Monsieur LESPINE souhaite connaître la signification du montant inscrit en rouge sur la ligne « R2 »

Monsieur LOURY explique que si nous tenions compte de la tendance de la courbe, sans appliquer le protocole signé avec ENEDIS, nous obtiendrions ce résultat.

- *Analyse financière*

Monsieur LESPINE remarque que la notion de capacité de financement est mal formulée.

- *Conseil en énergie partagée*

Monsieur LOURY rapporte les résultats du marché portant sur les pré-diagnostics énergétiques du patrimoine bâti. La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 6 octobre. 6 offres ont été réceptionnées. Le 24 octobre, l'analyse des offres a été présentée à la commission d'attribution des plis. L'entreprise AD3E a été retenue. La demande de subvention à l'ADEME et à la Région peut désormais être sollicitée (v. chapitre 2.7.).

- *Emprunt*

Monsieur IDES demande si les emprunts du SDEY ont été renégociés.

Monsieur LOURY répond qu'un cabinet spécialisé s'est chargé de l'analyse. Cependant, des emprunts ayant été contractés juste avant la départementalisation, les contraintes de remboursement se sont révélées bien trop pénalisantes pour renégocier.

- *Incidences de la fusion des syndicats sur le FACé*

Monsieur IDES remarque que la fusion des syndicats s'était faite dans l'optique d'éviter la chute des subventions comme le FACé. Or, ce n'est pas le cas. Le FACé aurait dû au pire se stabiliser, voire au mieux augmenter.

Monsieur LOURY précise que s'il n'y avait pas eu fusion, une pénalité de 25 % aurait été appliquée. De plus, indépendamment du FACé, le SDEY a pu prétendre à une prime au regroupement d'ENEDIS de 300 000 euros. Enfin, le fait d'être fusionné permet au quotidien l'obtention de rabais conséquents.



Monsieur CLERIN ajoute que la baisse du FACé était prévisible et liée au contexte général. Ce n'est pas le fait du SDEY.

Monsieur GARRIGA indique qu'il faut observer la tendance de la courbe du FACé sur plusieurs années, sachant qu'actuellement sa diminution est due essentiellement au contexte législatif. Cependant, les initiatives des communes vont désormais grandissantes et cette propension aura, sans doute, des effets positifs sur la réévaluation du FACé.

Monsieur DORTE se dit admiratif de l'évolution du SDEY. Même si la départementalisation a été imposée, le SDEY a su rester maître de son organisation.

- *Mobilité électrique*

Monsieur IDES souhaite connaître le bilan des subventions apportées à l'achat de véhicules électriques, d'une part, et la position du SDEY par rapport à l'extension de cette subvention pour les vélos électriques.

Monsieur LOURY fait savoir que des demandes de communes commencent à arriver. Mais il convient qu'il fallait auparavant installer des bornes sur le territoire icaunais.

Monsieur CLERIN s'interroge sur l'utilisation de vélos électriques dans les communes.

Monsieur IDES observe que si l'implantation de bornes ne décolle pas, il faudrait envisager à faire de la communication autour de ce projet avec des essais lors de manifestations comme les Assises.

Monsieur BOUILHAC répond que cela a déjà été fait l'an passé.

Monsieur LOURY propose toutefois d'organiser un mini salon sur le secteur de l'Avallonnais avec démonstration de borne. Il enjoint Monsieur IDES de se rapprocher de Monsieur CLERIN pour mener une réflexion dans ce sens.

Monsieur CLERIN informe que, d'ores et déjà, à la demande des communes ou des conseils communautaires, le SDEY se déplace et met à disposition des véhicules pour essai.

- *Assises de l'énergie*

Monsieur ENES tient à faire savoir que le plateau des Assises de cette année était d'un très grand niveau.

Monsieur LESPINES confirme cette observation et remercie le SDEY pour l'organisation.

Monsieur LOURY les remercie de leurs remarques à propos des Assises.



1.2. Décision modificative

Rapporteur : P. MAILLET

DELIBERATION 70/2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 02/2016

Il est demandé aux membres du comité départemental d'adopter la décision modificative suivante :

En investissement, nous basculons une partie des crédits ouverts au 261 (titres de participation) non-utilisés pour la SEM à hauteur de 620 000€ sur les 1 520 000€ restants.

Ces crédits vont être affectés au chapitre 23 (travaux) répartis entre les travaux sur le réseau BT et les travaux sur les réseaux mis à disposition de la part des communes (EP et bornes). Une partie servira également à rembourser les trop-perçus sur les participations des communes ou professionnels.

En fonctionnement, le chapitre 011 pour lequel nous risquons de manquer de crédits est abondé, en effet, les 1 300 000€ de crédits prévus pour les réseaux télécom sont consommés comme suit: 974 354 € d'engagés et 336 119€ de réalisés pour un total de 1 310 474 €.

A cet effet, 500 000€ sont affectés pour l'achat de matériel, équipements et travaux.
300 000 € sont également ajoutés pour la maintenance de l'éclairage public.

La section de fonctionnement étant en déséquilibre depuis la reprise des résultats sont ouverts des crédits en dépenses avec les recettes suffisantes.

DECISION MODIFICATIVE N°2/2016							
INVESTISSEMENT				RECETTES			
DEPENSES				RECETTES			
ouverture de credit							
23	2315	Installations matériel et outillage technique	300 000,00 €				
	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	300 000,00 €				
13	13148	Subventions d'équipement autres communes	20 000,00 €				
			620 000,00 €				
reduction de credit							
26	261	Titres de participation	620 000,00 €				
TOTAL DE LA SECTION			30 376 980,24 €	TOTAL DE LA SECTION			30 376 980,24 €
FONCTIONNEMENT				RECETTES			
DEPENSES				RECETTES			
ouverture de credit							
011	605	Achat de matériel	500 000,00 €				
	6156	Maintenance	300 000,00 €				
TOTAL DE LA SECTION			12 377 333,00 €	TOTAL DE LA SECTION			21 041 642,93 €



Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2016 telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

2. ACTICVITE DU SDEY

2.1. Convention ENEDIS pour la cartographie

Rapporteur : G. DORTE

DELIBERATION 71/2016 : CONVENTION ENEDIS POUR LA CARTOGRAPHIE

Ces trois conventions concernent les modalités d'échanges de plans et de données cartographiques à grande échelle (1/200^{ème}) et moyenne échelle (1/1000^{ème} à 1/10000^{ème}) ainsi que le service « extranet carto » d'ENEDIS.

Ces conventions permettent de faciliter l'exécution des missions respectives du SDEY et d'ENEDIS dans le cadre de la réalisation de nouveaux ouvrages ou de la modification d'ouvrages existants.

Dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage de réseau en souterrain sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, le concessionnaire fournit gracieusement à l'autorité concédante les plans à grande échelle disponibles sur l'emprise du chantier.

A partir des fonds de plans et de la représentation des réseaux existants, le maître d'ouvrage, ou le cas échéant, l'entreprise travaillant pour son compte, établit le plan « projet » géo référencé ainsi que le plan de recollement géo référencé des ouvrages construits ou modifiés (PGOC). Le PGOC est nécessaire à la mise en exploitation de l'ouvrage par le concessionnaire.

Enfin la convention relative à l'utilisation du service « Extranet Carto » définit les modalités d'accès au service d'ENEDIS par lequel le SDEY peut consulter une cartographie à moyenne et grande échelle des réseaux concédés présents sur le territoire de la concession.

Ces trois conventions permettront ainsi au SDEY de disposer de l'ensemble de la cartographie moyenne et grande échelle d'ENEDIS. Elles uniformisent les supports cartographiques utilisés pour les travaux communs entre ENEDIS et le SDEY. Ces supports seront de plus renseignés par les entreprises avec toutes les tables attributaires des ouvrages créés sous maîtrise d'ouvrage du SDEY (section du câble, puissance et année du transformateur, ...). Toutes ces informations viendront ainsi enrichir la base de données du SIG du SDEY.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer trois conventions avec ENEDIS portant sur les modalités d'échange de plans et de données cartographiques.



2.2. Convention AJA

Rapporteur : P. PICARD

DELIBERATION 72/2016 : CONVENTION AJA FOOTBALL

Lors du comité départemental du 22 juillet, une proposition de partenariat avec l'AJA football avait été faite. Ce soutien à l'équipe départementale apporterait une visibilité supplémentaire au SDEY.

Il est notamment envisagé de faire l'acquisition de places en club Europe.

Après avoir délibéré, Monsieur GARRIGA ne prenant pas part au vote, le comité départemental par 29 voix pour, 2 contre et 2 abstentions :

AUTORISE le Président à signer une convention avec l'AJA Football pour l'obtention de 5 places en club Europe par match pour un montant de 16 000 euros annuels sur un contrat de 3 ans.

INTERVENTIONS :

M. PICARD rajoute que l'implantation gratuite de panneaux publicitaires sur les quatre points de corner ont été négociés avec l'obtention des places.

M. ENES n'est pas certain que d'acheter des places à l'AJA apporte une visibilité supplémentaire au SDEY à l'extérieur. Il s'abstiendra donc sur ce vote.

M. PICARD explique que le stade est une belle vitrine pour le SDEY. On peut par exemple envisager d'y présenter des véhicules électriques à l'entrée et toucher ainsi un grand public.

Monsieur LOURY précise toutefois que la convention deviendrait caduque si l'équipe auxerroise descendait en division d'honneur.

Monsieur MARREC ne saisissant pas l'intérêt de cette convention s'abstiendra.

2.3. Financement des extensions liées à l'installation des pylônes pour la résorption des zones blanches

Rapporteur : JP. BOUILHAC

DELIBERATION 73/2016 : FINANCEMENT DES EXTENSIONS LIEES A L'INSTALLATION DES PYLONES POUR LA RESORPTION DES ZONES BLANCHES

Les travaux de raccordement électriques liés à l'installation des pylônes pour la résorption des zones blanches seront financés en référence au règlement financier en vigueur du syndicat prévoyant la répartition suivante : 66% à la charge du demandeur et 34 % à celle du SDEY.



L'exécution d'autres types de travaux à l'exemple des travaux de génie civil « Orange » dont le maire souhaiterait la réalisation à l'occasion de ces raccordements ne bénéficieront pas de fonds de concours du SDEY.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité APPROUVE le financement des extensions liées à l'installation de pylônes pour la résorption des zones blanches aux conditions citées ci-dessus.

INTERVENTIONS :

M. BOURDON demande à quoi correspondent les 34 % de participation du SDEY.

M. LOURY répond qu'il s'agit de la part PCT, donc d'une opération blanche pour le syndicat.

2.4. Transfert des marchés d'entretien d'éclairage public de communes sans contrat

Rapporteur : J.P. BOUILHAC

DELIBERATION 74/2016 : TRANSFERT DES MARCHES D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC DE COMMUNES SANS CONTRAT

Les communes dont la liste est présentée ci-dessous ne possédaient pas de contrat pour l'entretien de leur réseau d'éclairage public au moment où elles ont transféré leur compétence au SDEY.

Pourtant des travaux de maintenance des réseaux ont été effectués par les entreprises intervenant traditionnellement à savoir, Eiffage, Somelec, DRTP et CBE.

Le SDEY souhaite prendre en charge les dépenses de travaux de maintenance des communes concernées à compter du moment où le transfert est effectif, soit après délibération de chacune des collectivités territoriales :

- MOLAY
- SAINT-MAURICE-LE-VIEIL
- NITRY

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

- APPROUVE la prise en charge des dépenses de travaux de maintenance des communes listées ci-dessus aux conditions présentées ci-avant.
- AUTORISE le Président à signer tous documents inhérents à ces dossiers
- INSCRIT au budget le montant correspondant



2.5. Nouveaux transferts de la compétence « éclairage public »

Rapporteur : C. CHATON

DELIBERATION 75/2016 : POINT SUR LES TRANSFERTS DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Etat des nouveaux transferts de la compétence « éclairage public » au 26 octobre 2016 :

NOUVEAUX TRANSFERTS DE COMPETENCE						
Secteur	Commune	Eclairage public				Date délib commune
		Existant	Existant + nouveau	Existant + nouveau + maintenance	Rachat d'Energies	Date délib
		4.3.1	4.3.2	4.3.3	4.3.4	
SENONAIS	BAGNEAUX	1	1			09/09/2016
AVALLONNAIS	BLANNAY	1	1			26/09/2016
SENONAIS	FOISSY-SUR-VANNE	1	1	1		10/06/2016
AVALLONNAIS	GIVRY	1	1			30/09/2016
SENONAIS	LES VALLEES DE LA VANNE	1	1			12/09/2016
AVALLONNAIS	NITRY	1	1	1	1	28/11/2014
316 COMMUNES ONT TRANSFERE LEUR COMPETENCE EP AU SDEY						

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité ACCEPTE les transferts de compétence « éclairage public » tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

2.6. Modification du tableau des effectifs – création de poste

Rapporteur : P. MAILLET

DELIBERATION 76/2016 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Le Président, informe l'Assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Départemental de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'Assemblée la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial de 2^o classe à temps complet à la date du 26 octobre 2016 pour exercer les fonctions de secrétaire de commission locale d'énergie.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :



- ADOPTE la proposition du Président,
- MODIFIE ainsi le tableau des effectifs
- INSCRIT au budget les crédits correspondants

INTERVENTIONS :

M. MAILLET précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau recrutement, mais du remplacement de Mesdames GREGOIRE et LAVAU par un agent contractuel.

2.7. Demande de subvention pour l'opération « pré-diagnostics énergétiques »

Rapporteur : JN. LOURY

DELIBERATION 77/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE POUR L'OPERATION « PRE-DIAGNOSTICS ENERGETIQUES »

Pour permettre à la France de respecter les objectifs du Grenelle de l'Environnement issus des dispositions du protocole de KYOTO, par lequel les pays signataires ont engagé une action internationale visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables des changements climatiques, différents moyens doivent être mis en œuvre, tels que l'accroissement de l'efficacité énergétique, le développement de sources d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre, les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Or celles-ci, disposent généralement de peu de moyens humains et de compétences techniques en matière d'énergie. A l'heure où les responsabilités des collectivités locales dans ce domaine se renforcent, la mise en place de Conseillers en énergie partagés (CEP) apparaît comme un moyen d'apporter des solutions adaptées à des collectivités insuffisamment structurées pour répondre efficacement aux enjeux énergétiques.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie. Ce service permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les collectivités à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de ce service, le SDEY souhaite entreprendre la réalisation de pré-diagnostics énergétiques du patrimoine bâti des collectivités dans le but de sensibiliser les collectivités et de les engager vers la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Vu l'engagement du SDEY en faveur des économies d'énergie par la création d'un service de Conseil en Energie Partagé (CEP),

Vu la mutualisation pour la réalisation de pré-diagnostics énergétiques du patrimoine bâti des collectivités, première étape indispensable pour disposer de toutes les données nécessaires à un bilan énergétique et d'un programme pluriannuel de travaux d'économies d'énergie,

Vu le plan de financement prévisionnel présenté,



Coût de l'opération HT	225 645 €	
TVA	45 129 €	
Total TTC	270 774 €	
Aides demandées (cocher les cases correspondantes)		
<input checked="" type="checkbox"/> ADEME	157 951 €	(70 % du HT. A actualiser si DETR accordée)
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional		
<input type="checkbox"/> Conseil départemental€	
<input type="checkbox"/> Etat (FNADT...)€	
<input type="checkbox"/> Europe (FEDER...)€	
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : DETR	40 000 €	(17.7 %)
Autofinancement (cocher les cases correspondantes)		
<input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres	45 129 €	(20 %. A actualiser si DETR non accordée)
<input type="checkbox"/> Crédit-bail€	
<input type="checkbox"/> Emprunt€	
<input type="checkbox"/> Autres :€	

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

- APPROUVE l'opération « Pré-diagnostic Energétique » et le plan de financement décrit ci-avant,
- MANDATE Monsieur le Président pour solliciter auprès de l'ADEME et de la REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, une aide pour l'opération « pré-diagnostics énergétiques »,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision

3. QUESTIONS DIVERSES

M. GILET invite l'ensemble des membres du comité à l'inauguration de l'éclairage public et d'une borne de charge pour véhicule électrique dans sa commune de Champignelles le 18 novembre à 18h00.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et les questions diverses, la séance est levée à 16h00.

Fait le 26 octobre 2016 à Auxerre

Le Président du SDEY
Jean-Noël LOURY